

Jeudi 5 octobre 2017

Contact presse
Emilie Gobert

Ifce - Haras national de Saintes
2 avenue Jourdan
17100 Saintes
+33 (0)6 22 00 28 13

emilie.gobert@ifce.fr
www.ifce.fr

Une réglementation harmonisée pour les organisateurs de rassemblements d'équidés

Du fait de déplacements fréquents, les équidés sont une population d'animaux particulièrement à risque d'un point de vue sanitaire. Pour assurer une sécurité sanitaire au cours des rassemblements, ceux-ci sont soumis à une réglementation. Une instruction technique a été récemment publiée par la Direction Générale de l'Alimentation (DGAL) du Ministère de l'Agriculture en vue d'harmoniser ces règles dans l'ensemble des départements. Cette instruction technique est le fruit d'une collaboration entre l'administration (Ifce, DGAL, DD(CS)PP), les représentants des professionnels de la filière équine (FFE, France Galop, Le Trot, SHF, SFET), les vétérinaires (AVEF) et le RESPE.



Pour les organisateurs, cette instruction prévoit en particulier :

- l'obligation d'effectuer une déclaration du rassemblement auprès de la DD(CS)PP et la désignation d'un vétérinaire sanitaire, ainsi que la mise à disposition d'un règlement intérieur pour les participants,
- l'obligation de vaccination contre la grippe équine pour les chevaux participants
- la tenue d'un registre des équidés et la mise en place d'un contrôle d'admission au cours du rassemblement. Ce contrôle peut être effectué par l'organisateur ou par le vétérinaire sanitaire (obligatoire en cas de vente d'équidés). Il donnera lieu à l'élaboration d'un compte-rendu de contrôle.

Pour les rassemblements placés sous la tutelle de la FFE, la FEI et de sociétés mères (SFET, SHF, France Galop et Le Trot), qui disposent de calendriers publiés et de règlements officiels, certaines de ces démarches sont facilitées.

Pour plus d'informations, cette instruction technique est disponible sur le site de l'Ifce dans la rubrique [Sire et démarches "Organiser un rassemblement d'équidés"](#).

Téléchargez le poster message-clé : [J'organise un rassemblement d'équidés : que dois-je faire ?](#)

A propos de l'Ifce : en assurant l'identification et la traçabilité des équidés, l'Ifce contribue à prévenir les risques d'extension en cas d'épidémie. Cette veille sanitaire repose sur les déclarations des propriétaires et détenteurs. L'Institut les accompagne en simplifiant les procédures et intensifie son action de sensibilisation et de contrôle sur le terrain. Cette mission est essentielle pour le bien est la sécurité de tous.



A propos de l'Ifce : Produire et transférer les savoirs relatifs au cheval et à l'équitation

Appuyer le développement de la filière équine par la production et le transfert de données techniques et économiques, créatrices de valeurs et de progrès, auprès des professionnels et des particuliers. Vulgariser les résultats de la recherche et d'études, encourager l'innovation. Tels sont les actions concrètes et les contenus accessibles proposés par l'Ifce.